



CRAAD-OI
Centre de Recherches et d'Appui pour les
Alternatives de Développement - Océan Indien
RSCDA-IO
Research and Support Center for
Development Alternatives - Indian Ocean



COMMUNIQUE

UN GRAND PAS VERS LA RESTAURATION DE L'ETAT DE DROIT DANS LE CADRE DU SECTEUR MINIER

Suite aux interpellations des communautés locales concernées, du CRAAD-OI, du Collectif TANY et de la Plate-Forme Nationale des Organisations de la Société Civile de Madagascar (PFNOSCM Voifiraisana), un Comité Interministériel composé de représentants de l'ONE, du Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques, du Ministère de l'Eau et de l'Hygiène, du Ministère de l'Aménagement du Territoire ainsi que des Parlementaires, a été dépêché à Vohilava, dans le district de Mananjary, pour voir de près la situation catastrophique due aux impacts destructeurs de l'exploitation aurifère de la Société MAC LAI SIME GIANNA (M.L.S.G.) dénoncée par les communautés locales. Les membres de ce Comité Interministériel ont déclaré avoir constaté plusieurs infractions qui devraient permettre à leur hiérarchie de prendre les décisions conséquentes qui s'imposent.

Le lundi 06 octobre dernier, M. Raleva, membre du groupe Justice et Paix et de l'antenne régionale de l'Observatoire Indépendant des Droits Economiques, Sociaux et Culturels à Madagascar (OIDESCM) coordonné par le CRAAD-OI, ainsi que ses pairs ont comparu devant le juge d'instruction de Mananjary. En effet, la Société MAC LAI SIME GIANNA (M.L.S.G.) leur a intenté un procès après la manifestation des communautés locales contre cette société le 01 septembre dernier.

Les signataires du présent communiqué saluent les mesures prises par le Gouvernement, non seulement pour le contrôle immédiat qui a été effectué par le Comité Interministériel, mais également pour la relaxe de M. Raleva, et de ses pairs. Cela témoigne de la volonté de l'Etat d'assurer la protection effective des droits fondamentaux des populations locales et de restaurer un Etat de droit pour assurer une meilleure régulation du secteur extractif.

Au vu des dommages désastreux causés par cette exploitation aurifère, notamment la déviation et le quasi-tarissement de la rivière Isaka, la destruction des écosystèmes et des plantations agricoles, la pollution de l'eau qui continue de provoquer des maladies mortelles chez les populations riveraines, outre le non-respect de son cahier de charges, les communautés locales et les signataires du présent communiqué sont persuadés que le Gouvernement ne pourra que prendre les mesures qui s'imposent. Ces mesures concernent au premier chef l'arrêt définitif de cette exploitation aurifère néfaste, ainsi que l'application de lourdes sanctions à l'encontre de la société MAC LAI SIME GIANNA (M.L.S.G.), y inclus des mesures urgentes de réparation à l'endroit des communautés affectées par les graves dommages qu'elle leur a causés depuis le début de ses opérations.

Nous réitérons nos remerciements aux autorités compétentes pour avoir rendu justice à M. Raleva et à ses pairs, ainsi que notre détermination à veiller au respect des droits fondamentaux des communautés concernées par les activités minières et à la redevabilité des acteurs du secteur extractif à Madagascar.

Antananarivo le 06 octobre 2020

Centre de Recherches et d'Appui pour les Alternatives de Développement - Océan Indien (CRAAD-OI)
craad.madagascar@gmail.com ; <http://craadoi-mada.com>

Collectif pour la défense des terres malgaches – TANY
patrimoine.malgache@yahoo.fr ; <http://terresmalgaches.info>

Plate-Forme Nationale des Organisations de la Société Civile de Madagascar – VOIFIRAISSANA (PFNOSCM/VOIFIRAISSANA)
plateformeosc@gmail.com; Facebook : Pfnoscm Madagascar